

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 051/2024

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL - RÉFORME DU ' CHOC DES  
SAVOIRS ' : NON AU TRI DES ÉLÈVES

L'an deux mille vingt-quatre,

Le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

M. Brianceau (pouvoir à Mme Landier), Mme Daire-Chaboy (pouvoir à M. Chusseau), Mme Paquereau (pouvoir à M. Gellusseau), M. Marion (pouvoir à M. Quénéa), Mme Douaisi (pouvoir à M. Vendé)

**Absents non excusés :**

M. Mabon, Mme Bennani, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Jean-Christophe Faës a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - RÉFORME DU ' CHOC DES SAVOIRS ' : NON AU TRI DES ÉLÈVES :**

**Mme Isabelle Coirier** donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis maintenant quelques mois, le gouvernement entreprend une nouvelle réforme du collège à l'échelle nationale. Fidèles à ses idéaux, la majorité parlementaire et l'exécutif souhaitent de nouveau détricoter le socle républicain que constitue l'accès égal à l'éducation, tout en n'annonçant aucun moyens humains et financiers supplémentaires malgré une crise de l'Education Nationale qui dure depuis de trop nombreuses années.

Les 17 et 18 Mars derniers, les textes de lois ont été publiés au Journal Officiel. Après plusieurs mois d'annonces contradictoires, la réforme porte sur l'organisation des enseignements au collège, sur la Prépa-Secondaire et sur les redoublements avec une mesure phare : l'instauration des groupes de niveaux. Si depuis, ce terme a disparu des textes, - puisqu'il est dorénavant question de groupes « constitués en fonction des besoins des élèves » - l'objectif et la philosophie restent les mêmes.

Le but revendiqué du gouvernement est celui de permettre à l'ensemble des élèves de progresser. Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle réforme : qui peut imaginer qu'un groupe d'élèves faibles pourra atteindre le niveau d'un groupe d'élève moins en difficultés ? Personne. Cette mesure, si elle venait à se concrétiser, se heurtera à son impossible mise en place au regard de la situation des personnels de l'Education Nationale.

Pire encore, elle viendrait complètement heurter les valeurs de la République, de l'école et de la communauté éducative.

Nous le savons, l'élève français est le plus stressé d'Europe, sa construction scolaire et sociale passe par l'appartenance à un groupe garantissant le plus souvent un cadre stable au cours d'une période, l'adolescence, bien souvent mouvementée. La promesse du gouvernement est donc celle de la disparition des repères et de la stigmatisation dans une logique de compétition, en plus d'ouvrir à la jeunesse un horizon marqué par l'uniforme, le Service National et le respect de l'autorité comme valeur suprême.

Nous renonçons à se voir imposer le tri des élèves et de fait, de nos des enfants. Le Conseil municipal s'associe à l'ensemble de la communauté éducative du territoire rezéen, syndicats, parents, associations dans leur combat contre la réforme du « choc » des savoirs.

Il est demandé aux élus du conseil municipal d'approuver ce vœu.

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis de la commission des vœux du 9 avril 2024.

**Après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,**

- Approuve ce vœu

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe Faës

Handwritten signature of Jean-Christophe Faës in black ink.

La maire,  
Agnès Bourgeois

Handwritten signature of Agnès Bourgeois in black ink.